

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

N° ordre : DE-26-24

N° ordre dans la séance :
DE-20260407-06

Date de la convocation :
01/04/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le sept avril à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Loïc MONTEIRO, Katerina CHAPMAN, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Cyril DUBOUCHET, Christelle MARCHAND, Sylvain BOIS, Céline FILIPPI, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Franco SALVATORE, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

Absents excusés : Marc MEO (procuration à Nadine BRAVI), Frédéric DI PAOLO (pouvoir à Déborah GLEYZE), Stéphanie TRUCHE (procuration à Céline FILIPPI), Stéphanie CHAMPON (procuration à Jade LESAGE)

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de désigner les représentants du Conseil municipal de Culoz-Béon au sein de différents organismes extérieurs, à savoir :

- Conseils d'école des écoles maternelle de Culoz, élémentaire Milvendre de Culoz et primaire de Béon : pour chaque école, le Maire ou son représentant + un conseiller municipal désigné par le Conseil (article D411-1 du Code de l'éducation).
- Conseil d'administration du collège Henri Dunant : 1 représentant (article R421-14 du Code l'éducation).
- Assemblée spéciale des collectivités territoriales et leurs groupements de la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) : 1 représentant titulaire.
- Communes forestières : 1 représentant titulaire + 1 représentant suppléant.
- Comité National d'Action Sociale (CNAS) : 1 représentant titulaire.
- Assemblée générale et Assemblée spéciale de la Société Publique Locale Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC Ain) : 1 représentant titulaire + 1 représentant suppléant.
- Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône » : 1 représentant.
- Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes Bugey-Sud : 1 représentant titulaire + 1 représentant suppléant

L'article L2121-21 du CGCT prévoit que :

« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix. »

Le vote à main levée est proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- A l'unanimité, décide voter à main levée pour la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs.
- Désigne ses représentants au sein des organismes extérieurs ainsi qu'il suit :
 - Conseils d'école des écoles maternelle de Culoz, élémentaire Milvendre de Culoz et primaire de Béon : pour chaque école, le Maire ou son représentant + un conseiller municipal désigné par le Conseil (article D411-1 du Code de l'éducation) :
 - Isabelle MORLOTTI (unanimité)
 - Marie-Françoise SONZOGNI (unanimité)
 - Conseil d'administration du collège Henri Dunant : 1 représentant (article R421-14 du Code l'éducation) :
 - Isabelle MORLOTTI (unanimité)
 - Assemblée spéciale des collectivités territoriales et leurs groupements de la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) : 1 représentant titulaire :
 - Mickaël MOUTOT (unanimité)
 - Communes forestières : 1 représentant titulaire + 1 représentant suppléant :
 - Représentant titulaire : Marc MEO (unanimité)
 - Représentant suppléant : Frédéric DI PAOLO (unanimité)
 - Comité National d'Action Sociale (CNAS) : 1 représentant titulaire :
 - Jean-Marc DUPONT (unanimité)
 - Assemblée générale et Assemblée spéciale de la Société Publique Locale Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC Ain) : 1 représentant titulaire + 1 représentant suppléant :
 - Représentant titulaire : Frédéric DI PAOLO (unanimité)
 - Représentant suppléant : Cyril DUBOUCHET (unanimité)
 - Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône » : 1 représentant :
 - Marc MEO (par 21 voix pour contre 6 voix pour Jean-Luc GIGUET)
 - Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes Bugey-Sud : 1 représentant titulaire + 1 représentant suppléant :
 - Représentant titulaire : Frédéric DI PAOLO (par 21 voix pour contre 6 voix pour Daniel ROSSI)
 - Représentant suppléant : Claude FELCI (unanimité)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Mickaël MOUTOT



Le Maire
Jean-Marc DUPONT

